Parlement européen
2024-2029

Commission du développement régional

2024/2107(INI)

7.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 276

Projet de rapport
Jacek Protas
(PE766.926v01-00)

Neuvième rapport sur la cohésion économique et sociale
(2024/2107(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le programme urbain pour l'UE du 30 mai 2016,

Or. en

Amendement 2
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'Agenda territorial 2030 du 1er décembre 2020,

Or. en

Amendement 3
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'initiative URBACT en faveur d'un développement urbain durable, établie en 2002,

Or. en

Amendement 4
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude intitulée «The future of EU cohesion: Scenarios and their impacts on regional inequalities» (L'avenir de la cohésion européenne: scénarios et leurs incidences sur les inégalités régionales), publié par le Service de recherche du Parlement européen en décembre 2024,

Or. en

Amendement 5
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 14 septembre 2021 intitulée «Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l'Union»[1 bis],
	[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0368_FR.html

Or. en

Amendement 6
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 13 juin 2018 sur la politique de cohésion et l'économie circulaire (2017/2211(INI)),

Or. en

Amendement 7
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 mars 2021 sur la politique de cohésion et les stratégies régionales en matière d'environnement dans la lutte contre le changement climatique,

Or. en

Amendement 8
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 20 mai 2021 sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion,

Or. en

Amendement 9
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 20 octobre 2023 sur les possibilités d'amélioration de la fiabilité des audits et des contrôles réalisés par les autorités nationales dans le cadre de la gestion partagée,

Or. en

Amendement 10
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord adopté lors de la 21e conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris le 12 décembre 2015 (l'accord de Paris),

Or. en

Amendement 11
Jacek Protas

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport intitulé «The future

of European competitiveness – A competitiveness strategy for Europe» (L'avenir de la compétitivité européenne – Une stratégie de compétitivité pour l'Europe), publié par la Commission européenne le 9 septembre 2024,

Or. en

Amendement 12
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'AEE nº 1/2024 - Évaluation européenne des risques climatiques (EUCRA),

Or. en

Amendement 13
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) nº 2025/XXXX du Parlement européen et du Conseil du [INSÉRER LA DATE] relatif à l'instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières dans l'UE (BRIDGEforEU) [INSÉRER LA NOTE DE BAS DE PAGE UNE FOIS PUBLIÉ AU JO],

Or. en

Amendement 14
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 3 mai 2022 intitulée «Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union»,

Or. pt

Amendement 15
Rody Tolassy

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique et social dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique et social dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027; ***conformément à l'article 349 du TFUE, les RUP de l' Union européenne bénéficient d' un statut particulier en raison de leurs caractéristiques structurelles, économiques et sociales spécifiques, y compris leur éloignement, leur insularité et leur dépendance économique. Afin de garantir une application effective des principes de cohesion économique, sociale et territoriale, il est impératif de permettre aux régions ultrapériphériques françaises de bénéficier du fonds de cohesion, avec des critères d' éligibilité adaptés à leurs***

besoins spécifiques;

Or. fr

Amendement 16
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique et social dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique et social ***durable*** dans l'ensemble de l'Union ***et contribue sensiblement à la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des ODD et des objectifs du pacte vert pour l'Europe,*** au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;

Or. en

Amendement 17
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique ***et*** social dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique***,*** social ***et environnemental*** dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;

Or. fr

Amendement 18
Elena Nevado del Campo, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique ***et*** social dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique***,*** social ***et territorial*** dans l'ensemble de l'Union au titre de ses cadres financiers pluriannuels pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027;

Or. es

Amendement 19
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union dans le développement économique et social, visant à réduire les disparités territoriales;

Or. en

Amendement 20
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence	B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence

économique et sociale dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut des États membres d'Europe centrale et orientale, qui est passé de 43 % de la moyenne de l'Union en 1995 à environ 80 % en 2023; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union;

économique et sociale dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut des États membres d'Europe centrale et orientale, qui est passé de 43 % de la moyenne de l'Union en 1995 à environ 80 % en 2023; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union; ***que la politique de cohésion a des retombées importantes et positives pour l'Europe dans son ensemble;***

Or. en

Amendement 21
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence économique et sociale dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut ***des États membres d'Europe centrale et orientale, qui est passé de 43 % de la moyenne de l'Union en 1995 à environ 80 % en 2023***; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union;	B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence économique et sociale dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut ***sur l'ensemble du continent***; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union;

Or. en

Amendement 22
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence économique ***et*** sociale dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut ***des*** États membres ***d'Europe centrale et orientale***, qui est passé de 43 % de la moyenne de l'Union en 1995 à environ 80 % en 2023; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union;	B. considérant que la politique de cohésion a favorisé la convergence économique***,*** sociale ***et territoriale*** dans l'Union, notamment en augmentant le produit intérieur brut***, par exemple dans les*** États membres ***du centre et de l'est de l'Union***, qui est passé de 43 % de la moyenne de l'Union en 1995 à environ 80 % en 2023; que le 9e rapport sur la cohésion souligne qu'à la fin de 2022, la politique de cohésion a soutenu plus de 4,4 millions d'entreprises, créant ainsi plus de 370 000 emplois dans ces entreprises; que la politique de cohésion représentait en moyenne environ 13 % de l'investissement public total dans l'Union;

Or. en

Amendement 23
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les conséquences du changement climatique peuvent toucher très fortement toutes les régions européennes, entraînant des changements plus radicaux dans la vie des personnes et pour leurs moyens de subsistance, en particulier dans les régions moins développées, principalement situées dans les régions méridionales et orientales de l'Europe; que le changement climatique

constitue donc la plus grande menace extérieure pour la cohésion future de l'Europe;

Or. en

Amendement 24
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que malgré le succès de la création d'une convergence économique, sociale et territoriale, la politique de cohésion dans les régions «plus développées» et dans les régions qui sont tombées dans les pièges du développement n'a pas eu la même incidence sur le maintien d'une convergence ascendante;

Or. en

Amendement 25
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la politique de cohésion génère un retour sur investissement considérable et que chaque euro investi entre 2014 et 2027 aura généré, d'ici à 2030, 1,3 euro de PIB[1 bis];

[1 bis] ***Commission européenne: direction générale de la politique régionale et urbaine, Durán Laguna, J., D'Apice, P.,***

Grzegorzewska, M., De Franceschi, F. et al., Neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, Durán Laguna, J.(éditeur), Office des publications de l'Union européenne, 2024.

Or. pl

Amendement 26
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'entre 2021 et 2027, la politique de cohésion aura investi plus de 140 milliards d'euros dans les transitions écologique et numérique, afin de contribuer à l'amélioration des réseaux et des infrastructures, de soutenir la conservation de la nature, d'améliorer les compétences numériques ***et*** de favoriser la création d'emplois;	C. considérant qu'entre 2021 et 2027, la politique de cohésion aura investi plus de 140 milliards d'euros dans les transitions écologique et numérique, afin de contribuer à l'amélioration des réseaux et des infrastructures, de soutenir la conservation de la nature, d'améliorer les compétences numériques***,*** de favoriser la création d'emplois ***et de services au public***;

Or. fr

Amendement 27
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'entre 2021 et 2027, la politique de cohésion aura investi plus de 140 milliards d'euros dans les transitions écologique et numérique, afin de contribuer à l'amélioration des réseaux et des infrastructures, de soutenir la	C. considérant qu'entre 2021 et 2027, la politique de cohésion aura investi plus de 140 milliards d'euros dans les transitions écologique et numérique, afin de contribuer à l'amélioration des réseaux et des infrastructures, de soutenir la

conservation de la nature, d'améliorer les compétences numériques et de favoriser la création d'emplois;	conservation de la nature, d'améliorer les compétences ***vertes et*** numériques et de favoriser la création d'emplois;

Or. en

Amendement 28
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'objectif visant à parvenir à une Europe neutre en carbone pour 2050 au plus tard devrait aller de pair avec l'objectif visant à assurer une transition juste et équitable; que la pollution de l'air et de l'eau, le risque relatif à la disponibilité de ressources en eau, ainsi que la précarité énergétique, restent, de manière générale, trop élevés dans de nombreuses régions moins développées;

Or. en

Amendement 29
Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Hannes Heide, Matthias Ecke, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la politique de cohésion est au cœur des politiques de l'Union et qu'elle est indispensable à la réalisation des équilibres sociaux, économiques et territoriaux au sein du marché unique; que les objectifs de la politique de cohésion sont fixés par les

traités;

Or. en

Amendement 30
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale et économique, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de développement au niveau infranational et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique, en particulier dans les régions les moins développées;	D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale et économique ***et sur le développement harmonieux et durable de toutes les régions de l'Union***, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de développement au niveau infranational et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique ***vert et durable***, en particulier dans les régions les moins développées;

Or. en

Amendement 31
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale et économique, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de	D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale et économique, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de

développement au niveau infranational et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique, en particulier dans les régions les moins développées;

développement au niveau infranational***, au sein des régions et dans les régions qui sont tombées dans un piège de développement,*** et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique, en particulier dans les régions les moins développées;

Or. en

Amendement 32
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale ***et*** économique, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de développement au niveau infranational et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique, en particulier dans les régions les moins développées;	D. considérant qu'en dépit de l'incidence positive largement reconnue et avérée de la politique de cohésion sur la convergence sociale***,*** économique ***et territoriale***, d'importants défis subsistent, marqués notamment par des disparités de développement au niveau infranational et par l'impact du changement climatique, en termes de démographie mais aussi de développement économique, en particulier dans les régions les moins développées;

Or. en

Amendement 33
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la politique de cohésion est essentielle au bon

fonctionnement et à la prospérité du marché intérieur, parce qu'en favorisant le développement de toutes les régions de l'Union, et en particulier des moins développées, elle leur permet de participer économiquement au marché intérieur, ce qui profite à toutes les régions de l'Union, même à celles qui ne sont pas directement bénéficiaires de fonds au titre de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 34
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la fourniture de services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et les transports doit être renforcée par un plan extraordinaire garantissant des normes de service minimum dans toutes les régions et prêtant une attention particulière aux zones rurales et isolées;

Or. en

Amendement 35
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que des disparités subsistent à travers l'Europe en ce qui concerne la vitesse de la transition numérique et la connectivité, en

particulier dans les régions rurales et isolées;

Or. en

Amendement 36
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine***, mais que la politique de cohésion ne doit pas être utilisée de manière répétée comme un mécanisme de réponse aux urgences, sans que son enveloppe financière soit correctement mise à jour, sous peine de compromettre ses objectifs à long terme***;

Or. pt

Amendement 37
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine***, mais qu'elle***

n'est pas conçue pour être le mécanisme «incontournable» de financement d'urgence et ne peut le devenir;

Or. en

Amendement 38
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Sérgio Gonçalves, Hannes Heide

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion ***est une politique structurelle à long terme capable de renforcer la résilience et la prospérité et qu'elle*** a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 39
Ľubica Karvašová, Elsi Katainen, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine***, bien qu'elle ne soit pas un instrument de gestion des crises***;

Or. en

Amendement 40
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion ***a*** aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion ***et les programmes sectoriels de l'Union ont*** aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;

Or. fr

Amendement 41
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions***, y compris les régions ultrapériphériques,*** à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;

Or. pt

Amendement 42
Elena Nevado del Campo, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit ***et*** la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit***,*** la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine ***et les catastrophes naturelles***;

Or. es

Amendement 43
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe de l'Ukraine;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit***,*** ***la crise énergétique*** et la crise des réfugiés causée par l'invasion russe ***injustifiée*** de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 44
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*

E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par ***l'invasion russe de l'Ukraine***;	E. considérant que la politique de cohésion a aidé de manière répétée et efficace les régions à réagir efficacement aux urgences et aux chocs asymétriques tels que la crise de la COVID-19, le Brexit et la crise des réfugiés causée par ***la guerre d'agression de la Russie en Ukraine***;

Or. en

Amendement 45
Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Rosa Serrano Sierra, Hannes Heide, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la pandémie de COVID-19 a retardé la mise en œuvre des fonds structurels et qu'un nombre considérable de projets financés au moyen de fonds de la FRR ont été tirés pour la plupart des projets qui devaient faire l'objet d'investissements dans le cadre de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 46
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les prix du logement et de l'énergie augmentent, ce qui fait prendre conscience de la nécessité de logements publics meilleur marché et d'une rénovation en profondeur accélérée pour lutter contre la précarité énergétique

et promouvoir l'efficacité énergétique;

Or. en

Amendement 47
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires ***et d'accroître la possibilité d'une utilisation plus souple des fonds, notamment la perspective de financer le développement des biens à double usage***;

Or. pl

Amendement 48
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion***, ce qui nécessite l'établissement de centres de services numérisés de type «guichets uniques» en vue de rationaliser***

bénéficiaires;	***les procédures et de renforcer la confiance des parties prenantes***, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 49
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion ***et d'améliorer l'utilisation et le développement d'outils numériques interopérables***, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 50
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de

cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;	cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires ***et d'accélérer les paiements***;

Or. fr

Amendement 51
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires ***finaux et les citoyens***;

Or. en

Amendement 52
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les	F. considérant qu'en dépit des mesures déjà prises pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027, il convient de simplifier davantage le cadre réglementaire régissant l'utilisation et la gestion des instruments et des fonds de la politique de cohésion, dans le but de réduire la charge administrative, non seulement pour les

autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires;	autorités compétentes, mais aussi pour les bénéficiaires***, y compris les PME***;

Or. pt

Amendement 53
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le faible taux d'absorption des fonds de la politique de cohésion 2021-2027, qui est actuellement de 6 %, n'est pas dû à un manque de besoins de la part des États membres ou des régions, mais plutôt à des retards dans l'approbation des programmes opérationnels, à la période de transition entre les cadres financiers, à la priorité donnée à NextGenerationEU par les autorités de gestion nationales, à une capacité administrative limitée et à des procédures bureaucratiques complexes; que les États membres et les régions pourraient ne pas se précipiter pour absorber tous les fonds disponibles, car ils anticipent une éventuelle prolongation dans le cadre des règles N+2 ou N+3;

Or. en

Amendement 54
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'il est de la plus haute importance de formuler toute future

politique de cohésion en conservant la même impulsion stratégique tout au long de la période de financement, avec toutefois une réévaluation et un ajustement éventuels à mi-parcours en fonction des nouvelles circonstances;

Or. en

Amendement 55
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les disparités économiques peuvent être atténuées par l'introduction de «zones à fiscalité nulle» dans les régions les plus défavorisées afin d'attirer les investissements et d'ouvrir des perspectives d'emploi, aux fins ainsi d'une répartition plus équitable de la croissance économique;

Or. en

Amendement 56
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards	G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards

dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires;	dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires***, et qu'à cet égard, il faut reconnaître la nécessité d'une plus grande implication, à tous les stades du processus, de la Cour des comptes européenne et de la Cour des comptes des États membres, dans la conception et la gestion des programmes opérationnels de la politique de cohésion, et ce, en tant que partenaires, dans le but de réduire le nombre d'audits moins positifs, qui entraînent une augmentation de la bureaucratie et de la charge administrative, dans le seul but de protéger les administrations nationales et régionales***;

Or. pt

Amendement 57
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires;	G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables ***et les bénéficiaires***, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires ***et le grand public***;

Or. en

Amendement 58
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires;	G. considérant que les modifications radicales du cadre réglementaire ***afférent à la cohésion***, d'une période de programmation à l'autre, contribuent à l'insécurité parmi les autorités responsables, à la surréglementation, à l'augmentation des taux d'erreur (et aux conséquences financières négatives qui en découlent ainsi qu'en termes de réputation), aux retards dans la mise en œuvre et, au final, à la désaffection chez les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 59
Maravillas Abadía Jover, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que l'UE fait face à d'importants risques liés au climat, en particulier la sécheresse, la chaleur extrême et les incendies de forêt, le sud de l'Europe étant le plus touché, et que les sécheresses affectent gravement l'agriculture, entraînant une baisse de rendement des cultures, une dégradation des sols et une pénurie d'eau, en particulier dans la région méditerranéenne;

Or. es

Amendement 60
Rasmus Andresen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que, lorsqu'ils utilisent les fonds de la politique de cohésion, les États membres doivent se conformer à la charte des droits fondamentaux, aux règles en matière de non-discrimination, aux principes de l'état de droit et au code de conduite européen sur le partenariat;

Or. en

Amendement 61
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les autorités régionales ont besoin d'une plus grande flexibilité dans la gestion des fonds, permettant un accès direct au financement pour les parties prenantes locales afin de répondre efficacement aux besoins territoriaux urgents;

Or. en

Amendement 62
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant qu'il y'a parfois

concurrence entre les fonds de cohésion, les fonds d'urgence, les politiques sectorielles;

Or. fr

Amendement 63
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que les zones côtières et les îles d'Europe sont particulièrement vulnérables aux risques climatiques croissants, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes et les inondations;

Or. es

Amendement 64
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Hannes Heide

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres;	H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural ***marqué par le genre*** dans les États membres***, où les femmes quittent les zones rurales en plus grand nombre que les hommes, ce qui entraîne des déséquilibres***

marqués entre les sexes dans certaines régions;

Or. en

Amendement 65
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres;	H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres***, mais aussi par un exode vers les zones métropolitaines, les villages autour des grandes villes éprouvant alors des difficultés à investir dans les infrastructures de base;***

Or. en

Amendement 66
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se	H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se

produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres;	produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres***, ce phénomène étant particulièrement préoccupant dans les régions ultrapériphériques***;

Or. pt

Amendement 67
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres;	H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre ***de l'Union***, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un exode rural dans les États membres;

Or. en

Amendement 68
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que	H. considérant que les changements démographiques varient considérablement d'une région à l'autre, la population de certains États membres étant confrontée à un déclin prévu dans les années à venir tandis que d'autres devraient croître; que

des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un ***exode rural*** dans les États membres;	des évolutions démographiques se produisent également entre régions et se traduisent généralement par un ***déplacement des zones rurales vers les zones urbaines*** dans les États membres;

Or. en

Amendement 69
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'il convient de mettre davantage l'accent sur les zones internes souffrant de dépeuplement et de l'absence de services adéquats, ce qui nécessite des mesures ciblées pour encourager les jeunes à rester dans la région grâce à des projets d'entrepreneuriat, à une agriculture de qualité et à un tourisme durable;

Or. en

Amendement 70
Jacek Protas

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'afflux de population vers les villes pose de nouveaux problèmes aux zones urbaines, lesquelles doivent élargir leur offre de logements tout en se pliant aux nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement et d'économies d'énergie;

Or. en

Amendement 71
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'il est essentiel de tenir compte du vieillissement de la population afin de garantir la justice parmi les générations et, partant, de renforcer la participation, en particulier des jeunes;

Or. en

Amendement 72
André Rougé, Rody Tolassy

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;	I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, ***en particulier celles concernées par la double insularité et les changements climatiques,*** les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;

Or. fr

Amendement 73
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Hannes Heide

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;	I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières***, ainsi que les régions côtières et maritimes***;

Or. en

Amendement 74
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;	I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions ***de l'Union*** qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions septentrionales à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;

Or. en

Amendement 75
Raúl de la Hoz Quintano, Maravillas Abadía Jover, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions ***septentrionales*** à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;	I. considérant qu'il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions ultrapériphériques, les régions à faible densité de population, les îles, les zones montagneuses et les régions transfrontières;

Or. es

Amendement 76
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que, compte tenu de la hausse des prix des logements (+48 % entre 2010 et 2023) et des loyers (+22 % au cours de la même période), la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à la mise en place d'un marché du logement abordable dans l'Union, en particulier pour les ménages à faible revenu, les résidents urbains et les jeunes;

Or. en

Amendement 77
Raffaele Topo

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant qu'une mise en œuvre efficace du programme urbain de l'Union européenne peut renforcer la capacité des villes à contribuer à la réalisation des objectifs de cohésion, en améliorant la qualité de vie des citoyens et en garantissant une utilisation plus efficace des ressources financières de l'Union;

Or. it

Amendement 78
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la fuite des cerveaux touche de manière disproportionnée les régions moins développées et que, s'il n'y est pas remédié, le phénomène aura des effets à long terme et permanents sur l'avenir de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 79
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les spécificités

géographiques et la situation des régions ultrapériphériques nécessitent des mesures stratégiques spécifiques dans tous les actes législatifs concernés de l'Union, conformément à l'article 349 du traité FUE;

Or. en

Amendement 80
Elsi Katainen, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux;	J. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux; ***que la sécurité collective de l'Union dépend fortement de la vitalité et du bien-être des régions situées aux frontières extérieures de l'Union;***

Or. en

Amendement 81
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la guerre	J. considérant que la guerre

d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux;	d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie***, et que ces régions doivent donc faire l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers***; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux;

Or. pl

Amendement 82
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux;	J. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a une forte incidence sur l'emploi, le développement économique ***durable*** et les perspectives, ainsi que sur le bien-être général de la population vivant dans des régions limitrophes de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Russie; que cette guerre pousse un nombre sans précédent de personnes à chercher refuge dans l'Union, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les collectivités et les services locaux;

Or. en

Amendement 83
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que la pandémie et les tensions géopolitiques actuelles ont confirmé la nécessité d'œuvrer à un nouveau cadre de gouvernance économique, englobant le pacte de stabilité et de croissance, et d'introduire une règle d'or pour les investissements relevant de la politique de cohésion qui ne s'écartent pas du respect des objectifs de l'accord de Paris, y compris le cofinancement des Fonds structurels et d'investissement;

Or. en

Amendement 84
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que 79 % des citoyens sensibilisés aux projets financés par l'Union dans le cadre de la politique de cohésion estiment que ces projets ont des conséquences positives sur les régions[1 bis], ce qui contribue à façonner une attitude pro-européenne;
	[1 bis] Enquête Eurobaromètre Flash sur la connaissance et la perception de la politique régionale de l'Union européenne par les citoyens à l'horizon 2023, Ipsos European Public Affairs, enquête commandée par la direction générale de la politique régionale et urbaine et coordonnée par la direction générale de la communication, 2023;

Or. pl

Amendement 85
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que la situation unique de l'Irlande du Nord nécessite une approche sur mesure s'appuyant sur les avantages des programmes PEACE et examinant comment une politique de cohésion plus large peut favoriser le processus de réconciliation;

Or. en

Amendement 86
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant que la connaissance générale des projets financés par l'Union dans le cadre de la politique de cohésion a diminué de 2 points de pourcentage depuis 2021[1 bis] et qu'il convient donc d'aspirer à une plus grande décentralisation pour rendre la politique de cohésion encore plus proche des citoyens;
	[1 bis] Enquête Eurobaromètre Flash sur la connaissance et la perception de la politique régionale de l'Union européenne par les citoyens à l'horizon 2023, Ipsos European Public Affairs, enquête commandée par la

direction générale de la politique régionale et urbaine et coordonnée par la direction générale de la communication, 2021 et 2023;

Or. pl

Amendement 87
André Rougé, Rody Tolassy

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir; ***mais émet des réticences sur le bien-fondé d'une gouvernance à multi-niveaux, qui peut créer une moindre lisibilité de cette politique et participe d'une interrégionalité éloignée des principes d'une construction européenne basée sur la coopération libre d'États-Nations souverains et non sur une coopération à un niveau infranational de région à région;***

Or. fr

Amendement 88
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat***, la gestion partagée*** et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique ***qui peuvent être adaptés sur le terrain*** et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement ***à long terme*** de l'Union pour réduire les disparités ***et le retard des régions les moins favorisées***, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. en

Amendement 89
Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Rosa Serrano Sierra, Hannes Heide, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche

territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir; ***souligne que la politique de cohésion utilise, depuis sa création, un modèle basé sur les réformes et la performance;***

Or. en

Amendement 90
Rody Tolassy

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et ***la gouvernance à plusieurs niveaux***, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et ***d' associer les partenaires sociaux et les organisations de la société civile***, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité ***et toute réflexion sur l' évolution du fonds de cohésion***; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union

et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. fr

Amendement 91
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions ***et aux localités***, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, ***lutter contre le changement climatique,*** garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle ***la réalisation des objectifs du pacte vert et de l'accord de Paris,*** la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. en

Amendement 92
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux***, qu'il est nécessaire d'approfondir, dans la mesure du possible***, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. pl

Amendement 93
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en

œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable***, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir***;

œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu ***et approfondi*** en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable;

Or. en

Amendement 94
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable ***conforme aux stratégies de l'Union***, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à

relever les défis à venir;

Or. en

Amendement 95
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale ***et*** territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale***,*** territoriale ***et environnementale*** et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. fr

Amendement 96
Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention	1. insiste sur le fait que l'attention

portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union ***dans toutes les régions*** pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. en

Amendement 97
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant ***que principal instrument*** d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant ***qu'instrument*** d'investissement ***à long terme*** de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale

durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;

Or. en

Amendement 98
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les défis à venir;	1. insiste sur le fait que l'attention portée aux régions, l'approche territorialisée et la planification stratégique de la politique de cohésion, ainsi que son modèle de programmation et de mise en œuvre décentralisées fondé sur le principe de partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, sont des éléments essentiels de la politique et déterminent son efficacité; est fermement convaincu que ce modèle de politique de cohésion devrait être maintenu en tant que principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités, garantir la cohésion économique, sociale et territoriale et stimuler une croissance régionale et locale durable, et favoriser de manière essentielle la compétitivité de l'Union et une transition juste, tout en contribuant à relever les ***nouveaux*** défis à venir;

Or. en

Amendement 99
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que le continent européen se réchauffe plus rapidement que le reste du monde et que les risques posés par le changement climatique deviendront de plus en plus complexes et difficiles à gérer au fil du temps, et invite à investir davantage dans les mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci, ainsi que dans la préparation aux situations d'urgence;

Or. en

Amendement 100
Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Rosa Serrano Sierra, Hannes Heide, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. reconnaît que les plans de relance liés aux fonds de la FRR sont complémentaires des programmes de la politique de cohésion et ne les excluent pas; observe que les fonds de la FRR sont consacrés au développement et à la croissance économiques sans être axés sur la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions;

Or. en

Amendement 101
Raffaele Topo

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

1 bis. souligne la nécessité de renforcer la coordination entre les initiatives du programme urbain de l'Union européenne et les instruments de la politique de cohésion, en favorisant une approche intégrée qui tienne compte des spécificités territoriales et des défis émergents;

Or. it

Amendement 102
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la politique de cohésion est l'épine dorsale du projet européen, qu'elle incarne la solidarité et la convergence régionale, qu'elle démontre aux citoyens les effets tangibles de l'action de l'Union et qu'elle constitue un outil essentiel pour lutter contre l'euroscepticisme;

Or. en

Amendement 103
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que toutes les régions doivent pouvoir continuer à bénéficier de la politique de cohésion et que cette dernière doit être avant tout un exemple positif de la solidarité de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 104
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. considère que les risques climatiques touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables en raison de facteurs socio-économiques qui entravent encore la capacité des groupes vulnérables à se relever après une catastrophe;

Or. en

Amendement 105
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. s'oppose fermement à la centralisation des programmes de financement de l'Union, y compris des programmes en gestion partagée, tels que la politique de cohésion et la politique agricole commune;

Or. en

Amendement 106
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. souligne que le rapport de l'AEE nº 1/2024 sur l'évaluation européenne des risques climatiques a mis en alerte sur le fait que l'Union n'était pas préparée aux effets du changement climatique, même si le monde parvient à maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius, comme le prévoit l'accord de Paris; fait observer que si des mesures décisives ne sont pas prises maintenant, la plupart des risques climatiques recensés (dans l'évaluation) pourraient atteindre des niveaux critiques ou catastrophiques d'ici la fin de ce siècle, selon le même rapport; invite les États membres et la Commission à prendre d'urgence des mesures pour que l'Union puisse contribuer pleinement à la réalisation des objectifs convenus lors du sommet de Paris sur le climat;

Or. en

Amendement 107
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quinquies. rappelle que le changement climatique a des répercussions disproportionnées sur les régions sous-développées; demande donc qu'au moins 50 % des dépenses au titre de la nouvelle période de financement soient liées au climat et insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre le changement climatique et renforcer l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier dans ces

régions; insiste sur le fait que la politique de cohésion doit favoriser la pleine prise en considération des questions climatiques dans tous les secteurs et veiller à ce que l'ensemble des programmes de financement et des projets de l'Union s'inscrivent dans des stratégies qui soutiennent des objectifs climatiques ambitieux; souligne qu'il importe de rattacher les stratégies environnementales régionales à des objectifs climatiques ambitieux qui vont au-delà de l'objectif global consistant à parvenir à la neutralité climatique dans l'Union d'ici 2050 au plus tard;

Or. en

Amendement 108
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 sexies. réaffirme la nécessité de renforcer de toute urgence les politiques de l'Union en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, également à la lumière de la tendance à la hausse des événements météorologiques extrêmes survenus ces dernières années et ces derniers mois dans l'Union;

Or. en

Amendement 109
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 septies. précise que le cadre de la politique de cohésion ne constitue pas un instrument d'urgence et qu'il convient de préserver son élan stratégique et sa vision à long terme, de même qu'une dimension régionale et une stratégie territoriale solides; réitère la position de longue date du Parlement selon laquelle les nouvelles priorités requièrent un financement nouveau; souligne dans ce contexte l'urgence de mettre en place de nouvelles ressources propres, comme le prévoient l'accord interinstitutionnel et la feuille de route pour l'introduction de nouvelles ressources propres;

Or. en

Amendement 110
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en ***conservant*** la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;	2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide ***et renforcé; fait observer que cela implique que la future politique de cohésion doit être dotée d'un financement solide pour la période financière post-2027***; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en ***mobilisant des ressources financières supplémentaires afin de conserver*** la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels; ***que cette aide d'urgence supplémentaire ne***

devrait toutefois pas compromettre ou menacer l'approche stratégique de l'ensemble de la période de financement;

Or. en

Amendement 111
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;	2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels; ***note que cette flexibilité permettant de répondre à des défis imprévus ne doit pas compromettre la vision stratégique de la politique de cohésion et son rôle traditionnel en tant que politique d'investissement à long terme;***

Or. en

Amendement 112
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement	2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement

solide; souligne ***qu'il*** est nécessaire de prévoir des financements ***suffisamment ambitieux*** pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;

solide; souligne ***que pour la période de programmation post-2027, il*** est nécessaire de prévoir ***une augmentation significative*** des financements pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en ***soutenant de nouvelles priorités telles que le logement ou l'adaptation aux effets du changement climatique et en*** conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;

Or. en

Amendement 113
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union***, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels***;	2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement ***suffisant et*** solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union ***et que le détournement de la politique de cohésion à d'autres fins telles que la défense est inacceptable***;

Or. en

Amendement 114
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;	2. est convaincu que la politique de cohésion ne peut continuer à jouer son rôle que si elle dispose d'un financement solide; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des financements suffisamment ambitieux ***et simples d'accès*** pour permettre à la politique de cohésion de continuer à remplir son rôle de principale politique d'investissement de l'Union, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis potentiels;

Or. fr

Amendement 115
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne toutefois que la politique de cohésion n'est pas un instrument de crise et demande que le champ d'application du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) soit étendu ou qu'un instrument de crise distinct soit créé, afin de mettre au point un instrument approprié capable de répondre de manière adéquate aux catastrophes naturelles ou urgences sanitaires futures; fait observer dans le même temps que la politique de cohésion vise à créer des investissements pérennes qui renforcent la résilience, permettent de se préparer aux situations de crise liées au changement climatique et soutiennent les efforts visant à reconstruire en mieux;

Or. en

Amendement 116
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. insiste sur le fait que la politique de cohésion doit être conforme au socle européen des droits sociaux, aux objectifs de développement durable des Nations unies et aux engagements de l'Union en matière de climat, et que toutes les actions doivent être cohérentes avec le soutien à l'égalité de genre, aux droits des travailleurs, aux principes démocratiques, aux droits des personnes handicapées, aux droits des enfants et aux droits de l'homme;

Or. en

Amendement 117
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. considère que, dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget de la politique de cohésion doit être maintenu à une allocation minimale de 30 %, comme c'est le cas dans l'actuel CFP 2021-2027, afin qu'il joue le rôle majeur qui est le sien dans la réduction des disparités régionales et le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 118
Marcos Ros Sempere, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Hannes Heide, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. réaffirme la nécessité d'une politique de cohésion post-2027 plus ambitieuse dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2024, financée par de nouvelles ressources propres de l'Union, qui réponde à son objectif fondamental: combler les disparités régionales afin de protéger le droit des citoyens à rester sur leur territoire, en particulier dans les zones rurales et urbaines;

Or. en

Amendement 119
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne l'importance du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union et de la révision à mi-parcours des programmes de la politique de cohésion 2021-2027 pour façonner l'avenir de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 120
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. propose donc que le prochain CFP soit plus réactif aux besoins imprévus, notamment en prévoyant des marges et des flexibilités suffisantes dès le départ;

Or. en

Amendement 121
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime qu'il est nécessaire de renforcer le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux dans la mise en œuvre de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 122
Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne la nécessité d'un contrôle parlementaire adéquat pour tous les fonds et instruments d'urgence;

Or. en

Amendement 123
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. demande que la politique de cohésion, si elle reste le principal instrument de l'Union pour faire face aux crises émergentes et aux nouvelles priorités politiques, reçoive la plus grande part de financement dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, en veillant à ce qu'elle puisse remplir efficacement son rôle stratégique dans la promotion de la stabilité, de la résilience et du développement équilibré dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 124
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que les retards dans les négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) ainsi que la programmation des fonds de la FRR, sur lesquels les États membres se sont davantage concentrés, entraînent des retards considérables dans la période de programmation 2021-2027; met dès lors en exergue l'importance d'un accord en temps utile dans le prochain cadre;

Or. en

Amendement 125
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. demande que le prochain CFP garantisse que la politique de cohésion continue à recevoir au moins le même niveau de financement que celui de la période actuelle en termes réels; demande en outre que la politique de cohésion reste une rubrique unique dans le nouveau CFP;

Or. en

Amendement 126
Ľubica Karvašová, Elsi Katainen, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que la politique de cohésion doit être mise en œuvre conformément au principe de bonne gouvernance et devrait contribuer au renforcement de la démocratie et de l'état de droit dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement 127
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. souligne que la politique de

cohésion devrait être protégée contre les chocs statistiques susceptibles de modifier l'éligibilité des régions en changeant le PIB moyen de l'Union, par exemple les chocs statistiques causés par l'élargissement;

Or. en

Amendement 128
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 quater. demande instamment que le taux de cofinancement soit déterminé au niveau NUTS 3 afin de refléter plus précisément les capacités budgétaires et les niveaux de développement locaux, qui peuvent être négligés dans les évaluations de niveau NUTS 2;

Or. en

Amendement 129
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour ***renforcer les synergies et*** simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, ***en s'opposant à toute forme de réforme de centralisation descendante de la politique de cohésion, mais*** en s'appuyant sur le cadre de gestion

plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant ***l'impact*** des fonds;	partagée existant et bien établi ***et sur le cadre stratégique***, afin de renforcer ***la continuité et*** la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant ***et multipliant les impacts*** des fonds; ***souligne par conséquent l'importance de renforcer le principe de l'audit unique, de poursuivre l'extension des OCS (options de coûts simplifiés) et de réduire la duplication des contrôles et des audits qui font double emploi avec la surveillance nationale pour le même projet et le même bénéficiaire;***

Or. en

Amendement 130
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds; ***soutient, en particulier, une approche entièrement renouvelée de la gestion des risques, qui inclut les principes de proportionnalité, de prévention et de «droit à l'erreur» pour les autorités de gestion qui ont fait leurs preuves en matière de bonne gestion des fonds ESI;***

Or. en

Amendement 131
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds***; précise que les administrations, souvent de petite taille, devront être formées techniquement pour une meilleure gestion administrative de ces fonds***;

Or. pt

Amendement 132
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, ***et en soutenant l'établissement de centres de services numérisés de type «guichets***

soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	***uniques» en vue de renforcer l'accessibilité et l'efficacité des fonds,*** en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;

Or. en

Amendement 133
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds; ***souligne que les PME doivent faire l'objet d'une attention particulière; souligne que leurs obligations administratives, réglementaires et de communication d'informations devraient être allégées sans délai;***

Or. en

Amendement 134
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, ***en améliorant la flexibilité des fonds de la politique de cohésion et en permettant aux bénéficiaires de favoriser les initiatives de développement local,*** afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;

Or. en

Amendement 135
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, ***en tirant pleinement parti des technologies telles que l'intelligence artificielle et*** en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;

Or. en

Amendement 136
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;	3. demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour simplifier et rationaliser les règles et les procédures administratives régissant les fonds de la politique de cohésion, en s'appuyant sur le cadre de gestion partagée existant et bien établi, afin de renforcer la confiance chez les utilisateurs, en encourageant ainsi la participation d'un plus large éventail d'acteurs ***économiques et civils*** aux projets soutenus et en maximisant l'impact des fonds;

Or. en

Amendement 137
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, y compris des mesures de relance spécifiques, et à accélérer les travaux en cours pour assurer l'interopérabilité des outils d'exploration de données et rendre leur utilisation obligatoire pour tous les États membres une fois que le contexte technique sera en place, conformément à l'accord conclu lors des négociations sur la refonte du règlement financier; souligne en outre la nécessité d'améliorer la transparence et la connaissance détaillée des bénéficiaires finaux et des

destinataires finaux des fonds, dans le but de réduire les risques de corruption et les conflits d'intérêts des PPE (personnes politiquement exposées) bénéficiant du processus;

Or. en

Amendement 138
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. reconnaît que, bien que certaines mesures de simplification aient été introduites durant la période de programmation 2021-2027, les autorités de gestion et les bénéficiaires restent confrontés à des charges administratives excessives; met en garde contre le fait que la bureaucratie peut empêcher les municipalités et les régions ayant une capacité administrative limitée – celles qui ont le plus besoin des fonds de cohésion – d'accéder pleinement à la politique de cohésion; demande que le cadre de la politique de cohésion 2028-2034 introduise des simplifications à la fois au niveau de l'Union et au niveau national, en garantissant un ensemble unique de règles pour tous les fonds afin de faciliter l'accès des bénéficiaires et de maximiser les taux d'absorption des États membres;

Or. en

Amendement 139
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande que les autorités locales et régionales soient davantage associées à la définition et à la mise en œuvre des priorités de la politique de cohésion, en veillant à ce que leurs besoins et perspectives spécifiques soient dûment pris en compte; invite à la mise en place de mécanismes facilitant l'accès direct des autorités locales et régionales aux fonds de cohésion afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité face aux défis locaux; souligne la nécessité d'un programme spécifique pour les villes, qui ont leurs propres défis à relever, notamment en matière de durabilité et de développement urbain à long terme;

Or. en

Amendement 140
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. met l'accent sur le respect de l'état de droit afin de garantir l'utilisation transparente, équitable et responsable des ressources de l'Union dans le cadre d'une gestion financière saine; invite instamment la Commission à renforcer sa coopération avec les autorités des États membres à tous les niveaux afin d'éviter les dégagements, les projets non réalisés et toute manipulation politique de l'allocation des fonds; souligne ainsi la nécessité d'introduire un mécanisme de «conditionnalité intelligente» et d'augmenter la part du financement direct accessible aux bénéficiaires finaux;

Or. en

Amendement 141
Matthias Ecke, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. préconise de finaliser les règlements portant dispositions communes, les programmes et les négociations budgétaires au moins un an avant le début de la nouvelle période de financement, de manière à permettre aux États membres d'élaborer, en temps utile, leurs propres stratégies nationales en matière de financement et ainsi réussir leur transition vers la prochaine période de financement et garantir la reconduction des projets existants financés par les fonds ESI;

Or. en

Amendement 142
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne la nécessité d'une plus grande flexibilité dans la gestion des fonds de cohésion, en permettant aux autorités locales et aux parties prenantes d'accéder directement aux ressources en vue d'une mise en œuvre plus efficace des politiques;

Or. en

Amendement 143
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. met en évidence la nécessité de complémentarités et de synergies entre les différents outils de financement ainsi qu'entre la politique de cohésion et d'autres politiques en la matière; souligne que la politique de cohésion peut contribuer à la compétitivité en jetant des bases solides en matière d'infrastructure, notamment dans les secteurs des transports, du numérique, de l'éducation et dans le secteur social; relève l'importance d'encourager les communautés par la culture, de rendre les régions plus attrayantes pour les jeunes, d'encourager les talents locaux et de lutter contre la fuite des cerveaux, en particulier dans les régions confrontées au dépeuplement;

Or. en

Amendement 144
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. relève que le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) joue un rôle clé, aux côtés des fonds de la politique de cohésion, dans le soutien aux zones rurales; souligne que si le Feader reste dans le cadre de la politique agricole commune, sa conception doit s'aligner sur les règles des fonds de la politique de cohésion afin de

stimuler les synergies et de faciliter les projets de développement rural à financement multiple;

Or. en

Amendement 145
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. estime qu'une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle devrait être inscrite dans la prochaine politique de cohésion, en introduisant des contrôles préventifs exécutés au début des perspectives budgétaires afin de détecter et d'éliminer la possibilité de répéter des erreurs potentielles au cours des années d'exécution ultérieures;

Or. en

Amendement 146
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. considère que le système actuel des points de contact nationaux (PCN) qui existent dans le cadre de divers programmes de gestion directe devrait être intégré dans la programmation aux niveaux national et régional des programmes de cohésion et de développement rural afin de garantir l'existence de synergies dans le

renforcement des capacités entre les programmes de gestion centrale et de gestion partagée opérant sur le même territoire et dans le cadre de la même politique;

Or. en

Amendement 147
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. souligne l'importance de la simplification dans la politique de cohésion et la relie à la proposition d'étendre le mandat du Parquet européen au domaine de la politique de cohésion, aux fins d'une plus grande transparence et d'une obligation accrue de rendre compte dans la gestion des fonds;

Or. en

Amendement 148
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. demande la poursuite de l'initiative urbaine et un accès plus direct au financement de l'Union pour les villes, les régions et les autorités urbaines dans la nouvelle période de programmation;

Or. en

Amendement 149
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. insiste sur l'importance de respecter le principe de partenariat et le code de conduite européen sur le partenariat dans l'ensemble des actions de programmation, de mise en œuvre et de contrôle de la politique de cohésion de l'Union, et de mettre en place une coopération étroite entre les autorités régionales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les parties prenantes, notamment les ONG environnementales; souligne que ce processus devrait également tenir compte de la perspective de genre;

Or. en

Amendement 150
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 septies. suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans un règlement portant dispositions communes afin de garantir son caractère contraignant, et invite la Commission à étudier des mesures visant à renforcer les pouvoirs de contrôle et de suivi du Parlement sur les accords et programmes de partenariat;

Or. en

Amendement 151
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 octies. rappelle l'importance d'un renforcement de l'intégration de la dimension de genre et de la budgétisation sensible au genre dans la politique de cohésion, qui représente un avantage réel pour la distribution des fonds;

Or. en

Amendement 152
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 nonies. rappelle que, conformément à l'article 11, paragraphe 2, du traité UE, les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les organisations et les associations représentatives de la société civile; souligne en particulier à cet égard que l'accès aux financements structurels est une condition préalable pour garantir la participation du public, sans laquelle il ne serait pas possible pour les citoyens de faire entendre leur voix au niveau de l'Union par l'intermédiaire de leurs associations représentatives, de maintenir un dialogue régulier avec les institutions

de l'Union contribuant à la participation démocratique à l'élaboration des politiques, d'établir un dialogue ouvert et étendu, garantissant la prise en compte de la diversité des points de vue et des préoccupations avec un équilibre entre intérêt général et intérêts commerciaux, d'exercer un rôle de contrôle sur la mise en œuvre des politiques et de la législation de l'Union, y compris l'utilisation des fonds européens, ou d'agir en tant que contre-pouvoir en ce qui concerne l'état de droit; rappelle que la Commission s'est engagée, dans ses orientations politiques, à renforcer son engagement auprès des organisations de la société civile qui ont une expertise et un rôle important à jouer dans la défense de questions de société spécifiques et dans le respect des droits de l'homme; indique que cela implique que, bien que la Commission ne doive pas imposer aux ONG de mener certaines activités ou de soutenir des positions ou des politiques spécifiques, il reste fondamental que les organisations de la société civile, grâce au financement de l'Union, puissent s'engager dans un «dialogue ouvert, transparent et structuré avec les institutions de l'UE», comme le prévoit l'article 11 du traité UE, au moyen d'activités telles que des activités de plaidoyer, des manifestations ou des actions judiciaires, et qu'elles doivent rester éligibles dans les programmes de financement concernés et disposer d'un financement spécifique suffisant;

Or. en

Amendement 153
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 decies. met en évidence le rôle important que jouent l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Parquet européen dans la protection des intérêts financiers de l'Union; invite à la pleine mise en œuvre et à l'application correcte du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017; souligne par ailleurs que la politique de cohésion ne doit pas contribuer à une utilisation abusive des fonds de l'Union ou à une nouvelle détérioration de l'état de droit et de la démocratie dans les États membres;

Or. en

Amendement 154
André Rougé, Rody Tolassy

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions***, et que l'Union doit davantage prendre en compte les spécificités géographiques, insulaires et climatiques des régions ultrapériphériques (RUP), pour proposer, le cas échéant RUP par RUP, les ajustements demandés par les acteurs politiques et économiques de ces régions chaque fois qu'il est nécessaire, notamment en appuyant des normes agricoles adaptées aux réalités climatiques tropicales et subtropicales majoritaires de ces régions, sources de différentiels d'ensoleillement et de***

pluviométrie par rapport au continent européen; en outre, prend en compte que les changements climatiques auxquels les RUP sont désormais surexposées sont vecteurs de phénomènes climatiques extrêmes comme les sécheresses et des cyclones, ce qui justifie dès lors la flexibilité dans la programmation des fonds;

Or. fr

Amendement 155
Rody Tolassy, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder ***une plus grande*** flexibilité aux régions, dès ***le stade de la*** programmation, afin de ***répondre à leurs*** besoins et spécificités ***particuliers***; estime qu'il est nécessaire ***d'envisager de s'écarter d'une*** concentration thématique rigide et uniforme ***dans toutes les*** régions;	4. invite la Commission et les États membres à accorder ***davantage de*** flexibilité aux régions, dès ***la phase de*** programmation, afin de ***leur permettre de promouvoir des investissements stratégiques au sein des administrations locales et régionales. Ces investissements visent à renforcer un système essentiel à la mise en oeuvre des programmes, en tenant compte des*** besoins et spécificités ***propres à chaque territoire***; estime qu'il est nécessaire ***de revoir l' approche actuelle afin d' assouplir la*** concentration thématique***, évitant ainsi une application*** rigide et uniforme ***à l'ensemble des*** régions;

Or. fr

Amendement 156
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions; ***considère que les programmes de coopération transfrontière en particulier devraient être exemptés des règles de concentration thématique, ou que celles-ci devraient être considérablement assouplies, afin de permettre aux régions et aux villes de proposer des projets qui répondent à leurs besoins réels;***

Or. en

Amendement 157
Ľubica Karvašová, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions***, tout en continuant à mettre l'accent sur une Europe sans carbone et à investir dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique***;

Or. en

Amendement 158
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; ***estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une*** concentration thématique ***rigide et uniforme dans toutes les régions***;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; ***suggère que la*** concentration thématique***, nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union, ne devrait pas, en général, être interprétée de manière trop rigide au sein d'un État membre, en restant conforme à l'approche territorialisée***;

Or. en

Amendement 159
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire ***d'envisager de s'écarter d'une*** concentration thématique ***rigide et uniforme dans toutes les régions***;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire ***de conserver une*** concentration thématique ***dont la contribution aux objectifs liés au climat est encore plus élevée afin de maintenir l'orientation stratégique de la politique vers la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat;***

Or. en

Amendement 160
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; ***estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;***	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers;

Or. en

Amendement 161
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;	4. invite la Commission et les États membres à accorder une plus grande flexibilité aux régions, dès le stade de la programmation, afin de répondre à leurs besoins et spécificités particuliers***, en soulignant la nécessité d'associer les acteurs économiques et civils***; estime qu'il est nécessaire d'envisager de s'écarter d'une concentration thématique rigide et uniforme dans toutes les régions;

Or. en

Amendement 162
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne l'importance qu'a revêtu le programme Interreg pour les régions transfrontalières ces 35 dernières années; rappelle que plus d'un tiers des citoyens de l'Union vivent dans des régions frontalières et souligne le rôle important joué par Interreg A pour contribuer au développement de ces régions et surmonter les obstacles transfrontaliers, notamment en instaurant la confiance de part et d'autre des frontières, en développant les liaisons de transport, en recensant et en réduisant les obstacles juridiques et administratifs et en augmentant la fourniture et l'utilisation des services publics transfrontaliers, entre autres;

Or. en

Amendement 163
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite à une plus grande décentralisation de la prise de décision aux niveaux local et régional; insiste sur la pleine participation des autorités locales et régionales à chaque étape des programmes de gestion partagée de l'Union, de la préparation à l'évaluation, en passant par la programmation, la mise en œuvre et l'exécution; souligne que les autorités locales et régionales sont des partenaires essentiels dans la réalisation du programme politique de l'Union sur le terrain, puisqu'elles gèrent plus de 50 %

de l'ensemble des investissements publics réalisés par les gouvernements;

Or. en

Amendement 164
Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite à une participation accrue des autorités locales et régionales, des acteurs économiques et civils dans la mise en œuvre des priorités de la politique de cohésion, en gardant à l'esprit que le développement économique et social ne peut être réalisé qu'avec une bonne coopération entre tous les acteurs; souligne la nécessité d'un programme spécifique pour les villes et les zones métropolitaines, qui ont leurs propres particularités et besoins;

Or. en

Amendement 165
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne le rôle crucial que jouent les investissements dans des services publics de haute qualité pour renforcer la résilience sociale et faire face aux crises économiques, sanitaires et sociales; estime, en outre, que le financement devrait être davantage orienté vers l'investissement humain, car les

économies des régions de l'Union peuvent être stimulées par un assortiment judicieux d'investissements dans l'innovation, le capital humain, la bonne gouvernance et la capacité institutionnelle;

Or. en

Amendement 166
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. attire l'attention sur le fait que la politique de cohésion a montré, dans un passé récent, sa capacité à faire face à des événements imprévus, avec souplesse et réactivité; souligne qu'elle ne devrait toutefois pas s'écarter de ses principaux objectifs, à savoir sa nature d'investissement à long terme, et qu'elle ne devrait pas être reconvertie en un pouvoir de dépense général de l'Union pour faire face aux défis à venir;

Or. en

Amendement 167
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission et les États membres à considérer que les normes européennes de pêche ne sont pas correctement applicables à Mayotte et en Guyane en raison de la taille plus

mesurée des flottilles locales; qu'en conséquences des normes de pêche spécifiques doivent être créées pour ces RUP;

Or. fr

Amendement 168
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande une démarcation claire entre la politique de cohésion et d'autres instruments, afin d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les instruments de l'Union, d'assurer la complémentarité des différentes interventions et d'accroître la visibilité et la lisibilité de l'aide de l'Union;

Or. en

Amendement 169
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souhaite que de nouveaux progrès soient réalisés en vue d'une meilleure absorption des fonds de cohésion, y compris des niveaux de cofinancement accrus, des paiements anticipés plus élevés et des remboursements d'investissement plus rapides;

Or. en

Amendement 170
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à élaborer des solutions pour permettre une utilisation plus souple des fonds, notamment la perspective de financer le développement des biens à double usage;

Or. pl

Amendement 171
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande instamment l'introduction de «zones à fiscalité nulle» dans les régions économiquement défavorisées afin d'attirer les investissements privés et de créer des possibilités d'emploi durables;

Or. en

Amendement 172
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. demande une politique de cohésion qui contribue à résoudre la crise du logement dans l'Union; souligne la

nécessité d'encourager l'adoption de réformes adéquates pour élargir l'investissement dans les logements, en allant au-delà des deux possibilités actuelles (efficacité énergétique et logement social) et en promouvant un parc européen de logements publics au niveau de l'Union; relève que des investissements sociaux à long terme sont nécessaires pour stimuler la croissance économique, car les prix élevés des logements font peser une charge disproportionnée sur les ménages à faible revenu, limitent le revenu disponible et les dépenses dans les secteurs à forte valeur ajoutée comme la technologie, entraînent une pénurie de talents et exacerbent les inégalités économiques et régionales; insiste en outre pour que l'initiative URBACT soit élargie à l'accessibilité des logements;

Or. en

Amendement 173
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. soutient l'appel du rapport Draghi à concentrer les efforts de l'Union là où ils apportent la plus grande valeur ajoutée, en veillant à ce que le principe «ne pas nuire à la cohésion» soit pleinement respecté; considère que cette approche renforcera l'autonomie régionale, en permettant aux autorités locales et régionales de façonner les politiques et les objectifs de l'Union en fonction de leurs besoins, caractéristiques et capacités spécifiques, tout en sauvegardant le principe de partenariat;

Or. en

Amendement 174
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne la nécessité d'un programme Interreg financièrement solide et demande le doublement du financement d'Interreg A au cours de la prochaine période de programmation, compte tenu de la nécessité de stimuler la coopération transfrontière après le ralentissement lié aux restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 et à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 175
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. met en exergue la nécessité particulière de renforcer la coopération transfrontière entre les services publics et en particulier les services d'urgence, car ces obstacles peuvent inutilement coûter des vies; souligne le rôle du programme Interreg en tant que principal instrument de l'Union pour s'attaquer aux obstacles transfrontières persistants auxquels sont confrontés les services d'urgence, et propose de mettre davantage l'accent sur les services d'urgence dans ces programmes;

Or. en

Amendement 176
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. demande une proposition de modèle de convention-cadre pour les accords bilatéraux/multilatéraux sur la coopération transfrontière en cas d'urgence, couvrant de préférence tous les types d'urgence possibles; encourage la Commission à étudier la possibilité de proposer une nouvelle législation européenne (ou de modifier le cadre législatif existant) pour combler, au moins en partie, les disparités législatives existantes dans les régions frontalières où il n'existe pas d'accords intergouvernementaux;

Or. en

Amendement 177
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. souligne la nécessité de mettre l'accent sur la préparation et d'abandonner les demandes d'assistance au profit de la fourniture transfrontalière automatique de services d'urgence; à cet égard, encourage la création de structures transfrontalières permanentes, telles que les Eurorégions, et de zones fonctionnelles transfrontalières pour faciliter la fourniture de services d'urgence par-delà les frontières; souligne la possibilité d'utiliser Interreg A

pour soutenir les zones fonctionnelles transfrontalières au moyen d'instruments intégrés (par exemple, les investissements territoriaux intégrés et le développement local participatif), et invite à une plus grande simplification de ces instruments pour permettre leur utilisation aisée dans un contexte transfrontalier;

Or. en

Amendement 178
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique ***et*** numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique***,*** numérique ***et démographique*** présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition; ***souligne la nécessité d'investir dans des projets d'infrastructure qui améliorent la connectivité, en particulier dans les transports durables et intelligents, ainsi que dans les réseaux énergétiques et numériques, en veillant à ce que toutes les régions, y compris les régions éloignées et moins développées, soient pleinement intégrées dans le marché unique et bénéficient équitablement des possibilités qu'il offre;***

Or. en

Amendement 179

Dan Barna, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition; ***souligne donc la nécessité de soutenir le développement des industries vertes, en encourageant les spécificités et les traditions locales afin d'accroître la résilience de l'environnement économique et de la société civile face aux défis futurs;***

Or. en

Amendement 180
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition ***si ce dernier ne s'accompagne pas de développements structurels***; ***souligne la nécessité de concilier le fait de rendre l'Union durable et respectueuse du climat avec la nécessité d'assurer la***

prospérité économique commune de l'Union en renforçant notre compétitivité;

Or. en

Amendement 181
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition***; appelle donc à une stratégie européenne qui garantisse une croissance harmonieuse au sein de l'Union européenne, tout en répondant aux besoins spécifiques des différentes régions***;

Or. pt

Amendement 182
Ľubica Karvašová, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales,	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales,

d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition; ***est toutefois fermement résolu à poursuivre les transitions verte et numérique, car elles créeront des opportunités pour améliorer la compétitivité de l'Union;***

Or. en

Amendement 183
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Hannes Heide, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition; ***souligne la nécessité de renforcer les capacités démocratiques et la participation des jeunes pour contrer ces disparités;***

Or. en

Amendement 184
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions	5. reconnaît que les transitions

écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;

écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale***; reconnaît que les zones à revenu élevé peuvent statistiquement masquer les problèmes économiques d'une région***; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;

Or. en

Amendement 185
Rody Tolassy, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants ***pour la réalisation de*** l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et ***d'augmentation*** de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants ***et nécessitent le recours à des outils d' investissement automatisés et faciles à mettre en œuvre pour atteindre*** l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et ***l'extension*** de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;

Or. fr

Amendement 186
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique ***sont essentielles au développement durable, bien qu'elles*** présentent des défis importants pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale ***et pour la compétitivité de l'UE***; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;

Or. en

Amendement 187
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis ***importants*** pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;	5. reconnaît que les transitions écologique et numérique présentent des défis***, mais également des opportunités*** pour la réalisation de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale; est conscient du risque d'aggravation des disparités régionales, d'aggravation des inégalités sociales et d'augmentation de la «géographie du mécontentement» liée au processus de transition;

Or. en

Amendement 188
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. s'inquiète du nombre croissant de régions qui se trouvent dans un piège de développement, qui stagnent économiquement et qui souffrent d'un fort déclin démographique et d'un accès limité aux services essentiels; insiste sur le fait qu'à l'avenir, la classification des régions devrait inclure des indicateurs complémentaires tels que la démographie, le chômage des jeunes, l'accès à un logement abordable, à l'éducation et à la santé, afin d'ajuster les taux de cofinancement et de garantir l'égalité d'accès aux services de base; demande à la Commission d'autoriser, dans le futur cadre de la politique de cohésion, le financement à 100 % par le FESI de projets visant à renforcer les services essentiels, notamment la construction de logements sociaux et d'écoles, mais aussi l'amélioration de l'offre médicale dans les zones rurales, afin d'assurer un développement équitable et attractif pour toutes les régions de l'Union et de concrétiser le droit de chaque Européen à rester chez lui et à y vivre agréablement;

Or. en

Amendement 189
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande instamment que la politique de cohésion reste cohérente avec un effort visant à accroître l'innovation et à réaliser le marché unique de l'Union, conformément aux conclusions du rapport Draghi sur la compétitivité européenne; souligne, dans le contexte des disparités régionales, le problème de

la persistance du fossé de l'innovation et plaide en faveur d'une approche adaptée, territorialisée, pour favoriser l'innovation et la convergence économique entre les régions et réduire le fossé de l'innovation; invite à renforcer le rôle de l'innovation locale et régionale dans la mise en place d'écosystèmes de recherche et d'innovation compétitifs et dans la promotion de la cohésion territoriale; souligne les nouvelles initiatives de l'Union, telles que les vallées régionales de l'innovation et les partenariats pour l'innovation régionale, qui visent à relier des territoires présentant différents niveaux de performance en matière d'innovation et à combler le fossé de l'innovation;

Or. en

Amendement 190
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance de solutions de mobilité plus durables dans l'ensemble de l'Union, y compris la politique du RTE-T; invite la Commission à promouvoir une mobilité intelligente et verte; est d'avis que seules les solutions de mobilité intelligente et durable devraient pouvoir bénéficier d'un financement de l'Union;

Or. en

Amendement 191
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande de renforcer le principe du pollueur-payeur et le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et de promouvoir la décarbonation tant dans les infrastructures de mobilité que dans l'économie afin de contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 192
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027;	6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027; ***souligne la nécessité d'évaluer l'incidence du Fonds pour une transition juste sur la transformation des régions éligibles et d'affiner son approche dans le nouveau CFP sur la base des conclusions, tout en veillant à ce qu'il continue de faire partie de la politique de cohésion;***

Or. en

Amendement 193
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027;	6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté***; souligne à cet égard que la politique de cohésion devrait être maintenue dans toutes les régions – moins développées, en transition et plus développées***; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027;

Or. en

Amendement 194
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite	6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite

du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027;	du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste***, distinct du FEDER,*** étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers suffisants pour la période de programmation post-2027;

Or. en

Amendement 195
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers ***suffisants*** pour la période de programmation post-2027;	6. est convaincu que la politique de cohésion doit continuer à promouvoir le principe d'une transition juste, en répondant aux besoins spécifiques des régions, tout en ne laissant aucun territoire ni personne de côté; demande la poursuite du financement du processus de transition juste, le Fonds pour une transition juste étant pleinement intégré dans le règlement portant dispositions communes et doté de moyens financiers ***sensiblement augmentés*** pour la période de programmation post-2027;

Or. en

Amendement 196
Emmanouil Fragkos, Antonella Sberna, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. estime que toutes les régions frontalières de l'Union qui sont des points d'entrée primaires doivent bénéficier d'un

accès accru aux fonds de l'Union afin de renforcer leur gestion des frontières; considère qu'un soutien supplémentaire doit être apporté aux régions confrontées à un nombre disproportionné d'entrées illégales; soutient fermement les initiatives d'assistance technique et financière aux autorités locales afin de garantir la mise en place de services de sécurité adéquats pour la protection des communautés locales; souligne l'importance du soutien de l'Union à l'échange de bonnes pratiques entre les régions confrontées à des défis similaires;

Or. en

Amendement 197
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. relève la nécessité d'une approche réaliste et équilibrée de la transition juste qui garantisse la durabilité économique, sociale et environnementale; reconnaît que si les objectifs environnementaux sont importants, ils doivent être poursuivis parallèlement à des mesures concrètes visant à garantir le bien-être économique et social des communautés concernées; souligne que cette approche devrait être axée sur la création d'emplois durables, le soutien aux entreprises locales et la garantie que la transition ne porte pas préjudice aux travailleurs;

Or. en

Amendement 198
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la conditionnalité de l'état de droit est une condition globale, qui reconnaît et impose le respect de l'état de droit, également en tant que condition d'octroi d'un financement au titre de la politique de cohésion; estime qu'il est nécessaire de renforcer le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux dans les futurs programmes de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 199
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande en outre que le Fonds de solidarité de l'Union existant prévoie une augmentation du préfinancement, et qu'il soit moins bureaucratique et plus facilement accessible;

Or. en

Amendement 200
Emmanouil Fragkos, Antonella Sberna, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. souligne l'importance d'un accès

ciblé aux fonds pour ces régions afin de renforcer leur capacité à lutter contre les entrées illégales;

Or. en

Amendement 201
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité ***d'améliorer le lien*** entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union***, tout en évitant d'adopter une approche répressive***; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; ***plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;***	7. insiste sur la nécessité ***d'opérer une distinction*** entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union ***et d'en dénouer le lien;*** souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte;

Or. en

Amendement 202
Matthias Ecke, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer	7. insiste sur la nécessité d'améliorer

le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE***; souligne qu'un lien avec le Semestre européen ne devrait être envisagé que si le rôle du Parlement européen au sein du Semestre est considérablement renforcé***; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 203
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de	7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive***; souligne que le fait de faire dépendre l'allocation des fonds de l'Union de circonstances indirectement liées peut nuire aux objectifs et à l'efficacité de la politique de cohésion***; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale

nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;	plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 204
Emmanouil Fragkos, Antonella Sberna, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux ***la participation*** des régions ***à*** la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;	7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux ***l'orientation, l'incitation et l'évaluation*** des régions ***dans*** la réalisation de ces objectifs, ainsi qu'une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 205
Marcos Ros Sempere, Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Rosa Serrano Sierra, Hannes Heide, Matthias Ecke

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;	7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions ***et des villes*** à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 206
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité	7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions ***de l'Union*** à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité

macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;	macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 207
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité ***d'améliorer*** le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;	7. insiste sur la nécessité ***d'affiner*** le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; plaide pour un processus de réflexion sur le concept de conditionnalité macroéconomique et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir;

Or. en

Amendement 208
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; ***plaide pour un processus de réflexion sur le concept de*** conditionnalité macroéconomique ***et demande d'envisager la possibilité de le remplacer par de nouvelles formes de conditionnalité afin de mieux tenir compte des nouveaux défis à venir***;	7. insiste sur la nécessité d'améliorer le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union, tout en évitant d'adopter une approche répressive; souligne que le Semestre européen devrait être conforme aux objectifs de la politique de cohésion au titre des articles 174 et 175 du traité FUE; appelle de ses vœux la participation des régions à la réalisation de ces objectifs et une approche territoriale plus forte; ***réitère son opposition à la*** conditionnalité macroéconomique ***qui constitue une double peine pour les régions et les bénéficiaires des Fonds ESI, qui ne peuvent être tenus pour responsables des dérives budgétaires des États membres***;

Or. en

Amendement 209
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande que la politique de cohésion intègre l'eau comme vecteur de cohésion entre les régions afin de faire face aux risques climatiques croissants qui affectent particulièrement les régions du sud de l'Europe, en soutenant des stratégies d'adaptation globales et tournées vers l'avenir aux niveaux national, régional et local, qui comprennent la gestion des ressources en eau, les infrastructures résilientes ainsi que la préparation aux catastrophes, et demande que le stress hydrique soit considéré comme un critère pour l'allocation des fonds de cohésion;

Or. es

Amendement 210
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. plaide pour que les indicateurs macroéconomiques conventionnels et le PIB soient complétés par de nouveaux indicateurs afin de répondre aux nouvelles priorités européennes, telles que le pacte vert pour l'Europe ou le socle européen des droits sociaux, et de mieux refléter les transitions écologique et numérique ainsi que le bien-être des personnes; demande qu'une analyse d'impact et une dimension territoriale soient envisagées pour allouer le budget de la cohésion afin de tenir compte de la diversité des situations économiques, sociales et territoriales dans les différents États membres;

Or. en

Amendement 211
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. insiste sur l'importance de veiller à ce que le Semestre européen respecte pleinement le principe de partenariat en renforçant les mécanismes de consultation au niveau national qui associent activement les gouvernements locaux et régionaux à la préparation et à

l'adoption des recommandations par pays; considère que cette approche garantirait que les priorités en matière d'investissement et de réforme soient adaptées pour répondre efficacement aux besoins locaux spécifiques;

Or. en

Amendement 212
Matthias Ecke, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. s'inquiète des projets de la Commission d'appliquer une approche basée sur la performance aux Fonds structurels et d'investissement européens; exprime de sérieux doutes quant à l'idée de lier le déboursement des fonds ESI à la réalisation d'objectifs de réforme définis au niveau central, d'autant plus si ces objectifs ne relèvent pas de la compétence du niveau régional;

Or. en

Amendement 213
Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. considère que les rapports par pays publiés annuellement dans le cadre du Semestre européen devraient désormais inclure une évaluation approfondie de l'incidence des investissements et des réformes résultant du processus du Semestre européen sur les gouvernements

locaux et régionaux et faire rapport à ce sujet à la Commission et au Parlement européen;

Or. en

Amendement 214
Nora Mebarek, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission à généraliser les analyses d'impact territorial afin de garantir que ses nouvelles propositions législatives tiennent dûment compte des réalités locales et régionales; suggère à la Commission de s'appuyer sur des outils innovants tels que le RegHub (réseau de pôles régionaux), développés par le Comité européen des régions et qui collectent des données sur l'incidence des politiques européennes dans les régions;

Or. en

Amendement 215
Rody Tolassy, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;	8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions; ***il est impératif de garantir non***

seulement un cadre législatif adapté mais aussi des moyens financiers suffisants pour assurer la réussite des projets de développement locaux. Ainsi, il est proposé que les fonds alloués aux projets soutenus par la politique de cohésion prennent en compte, de manière systématique, le financement des porteurs de projets afin de leur permettre de répondre efficacement à ces défis. Cela inclut, notamment, la mise en place de mécanismes financiers ciblés pour faciliter l'accès aux ressources nécessaires, la planification et la mise en œuvre des projets, ainsi que pour garantir la continuité et la durabilité des actions entreprises;

Or. fr

Amendement 216
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;	8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions; ***appelle de ses vœux la mise en œuvre de programmes ciblés pour attirer, développer et retenir les talents, en particulier dans les régions qui connaissent des départs importants de travailleurs qualifiés, en encourageant l'éducation, l'esprit d'entreprise et les écosystèmes d'innovation qui s'alignent sur les besoins et les opportunités***

économiques locales;

Or. en

Amendement 217
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;	8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions***, reconnaissant la nécessité d'incitations économiques et d'interventions structurelles ciblées afin de contrer ces phénomènes***;

Or. en

Amendement 218
Sabrina Repp, Matthias Ecke, Sérgio Gonçalves, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;	8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion ***pour soutenir le droit effectif des citoyens à rester sur leur territoire et*** pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, ***aux déséquilibres entre les sexes,*** à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et

aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;

Or. en

Amendement 219
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et ***les*** zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;	8. souligne le rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les ***différentes*** régions et zones locales confrontées à des évolutions démographiques, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les régions;

Or. en

Amendement 220
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***souligne le*** rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques***, y compris, entre autres, les défis liés au dépeuplement, au vieillissement de la population, à la fuite des cerveaux, aux pénuries de compétences et aux déséquilibres de main-d'œuvre entre les***	8. ***prend acte du*** rôle des instruments de la politique de cohésion pour soutenir les régions et les zones locales confrontées à des évolutions démographiques, ***mais rappelle que son objectif est de favoriser la cohésion territoriale, sociale et économique***;

régions;

Or. en

Amendement 221
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que les instruments démographiques de 2023 constituent une avancée significative, offrant des solutions concrètes et une approche coordonnée pour relever les défis démographiques; relève que le mécanisme de valorisation des talents, via une série de projets pilotes, soutient actuellement 20 régions confrontées au déclin de la main-d'œuvre, à l'exode des jeunes et à de faibles niveaux de réussite dans l'enseignement supérieur; invite la Commission à étendre ce soutien à l'ensemble des 46 régions touchées afin de garantir une réponse globale aux défis démographiques;

Or. en

Amendement 222
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne la nécessité de faire du logement une nouvelle priorité dans le cadre de la politique de cohésion, en reconnaissant son importance pour les régions et les villes; fait remarquer que si

la politique de cohésion peut jouer un rôle de soutien, elle ne doit pas constituer le premier instrument de financement; appelle de ses vœux une approche plus globale dans le nouveau CFP, assurant la cohérence des politiques de développement régional et urbain, et reconnaissant que le développement du logement est inhérent à l'expansion d'autres infrastructures publiques et sociales essentielles;

Or. en

Amendement 223
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne notamment l'importance de relocaliser la production et la transformation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, domaine dans lequel la politique de cohésion et les stratégies environnementales régionales peuvent apporter un soutien; souligne l'importance de la production et de la consommation locales et régionales et la nécessité de soutenir l'éducation et les compétences à cet égard;

Or. en

Amendement 224
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. réitère sa demande de longue date à la Commission pour qu'elle examine dûment l'incidence de toute nouvelle proposition législative sur les régions ultrapériphériques, en vue d'éviter des charges réglementaires disproportionnées et des effets néfastes sur les économies de ces régions;

Or. en

Amendement 225
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. reconnaît que d'importantes inégalités persistent au sein des régions; invite la Commission, les États membres et les autorités régionales à s'attaquer aux inégalités intrarégionales en orientant les fonds vers des zones qui accusent un retard au sein des régions;

Or. en

Amendement 226
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. reconnaît la nécessité d'adopter une approche plus nuancée au niveau européen pour déterminer les régions qui ont le plus besoin des fonds de la politique de cohésion; invite la Commission à explorer l'utilisation d'autres mesures

telles que le revenu disponible du ménage ou l'indice de développement économique au niveau NUTS3;

Or. en

Amendement 227
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de ***grandes difficultés*** économiques et démographiques ***permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer*** la prestation des services, ***à*** favoriser ***la*** diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de ***grands défis*** économiques et démographiques ***permanents; réitère la nécessité d'améliorer*** la prestation des services, ***les transports et la connectivité numérique de ces régions, de*** favoriser ***leur*** diversification économique et la création d'emplois, mais aussi ***d'aider*** ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, ***la lutte contre la pauvreté,*** le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation; ***souligne la nécessité de donner la priorité au développement de secteurs stratégiques, tels que les énergies renouvelables, le tourisme durable et l'innovation numérique, adapté au potentiel économique et aux ressources de chaque région, afin de renforcer la résilience et la compétitivité à long terme;***

Or. en

Amendement 228
Elena Nevado del Campo, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation; ***reconnaît par ailleurs la nécessité de promouvoir la connectivité régionale en tant que condition facilitant la croissance endogène dans les régions, en particulier les régions frontalières, les îles et les régions ultrapériphériques;***

Or. es

Amendement 229
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois ***verts***, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le

vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation; ***rappelle qu'il importe d'établir des liens solides entre les zones rurales et urbaines et également de soutenir particulièrement les femmes dans les zones rurales;***

Or. en

Amendement 230
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois***, à garantir un financement adéquat des infrastructures qui répondent aux besoins spécifiques des territoires***, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;

Or. en

Amendement 231
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation ***et le manque de possibilités offertes aux personnes vulnérables telles que les personnes handicapées***;

Or. en

Amendement 232
Raúl de la Hoz Quintano, Maravillas Abadía Jover, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, ***à maintenir et*** à améliorer la prestation de services ***de qualité, à assurer une connectivité et une communication adéquates***, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;

Or. es

Amendement 233
Ľubica Karvašová, Elsi Katainen, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à ***de grandes*** difficultés économiques ***et*** démographiques ***permanentes***, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées ***de longue date*** à ***des*** difficultés économiques ***importantes ou à des handicaps*** démographiques ***et naturels permanents***, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;

Or. en

Amendement 234
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider	9. reconnaît l'importance de soutenir ***et de financer*** des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques***, géographiques*** et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation de services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais

ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;	aussi d'aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation;

Or. el

Amendement 235
Kathleen Funchion
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement***, de même que le manque de possibilités en matière de soins de santé et d'éducation***;	9. reconnaît l'importance de soutenir des mesures spécifiques pour les régions confrontées à de grandes difficultés économiques et démographiques permanentes, qui visent, entre autres, à améliorer la prestation des services, à favoriser la diversification économique et la création d'emplois, mais aussi à aider ces régions à surmonter les obstacles que constituent la désertification rurale, le vieillissement de la population, le dépeuplement, la solitude et l'isolement;

Or. en

Amendement 236
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les villes et les zones

métropolitaines sont confrontées à des défis qui leur sont propres, tels que des poches de pauvreté considérables, des problèmes de logement, des embouteillages et une mauvaise qualité de l'air, ce qui pose des problèmes de cohésion sociale et économique en raison d'un développement territorial peu harmonieux; demande l'approfondissement des liens avec les zones urbaines fonctionnelles, en englobant les villes plus petites, afin que les avantages économiques et sociaux soient répartis plus uniformément sur l'ensemble du territoire;

Or. en

Amendement 237
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne la nécessité d'associer davantage la société civile au processus décisionnel et de promouvoir les approches ascendantes afin de répondre au mieux aux besoins locaux et régionaux; invite donc instamment la Commission à favoriser une approche ascendante dans le cadre de la future simplification de la politique de cohésion en garantissant une consultation et une participation adéquates des collectivités territoriales, des ONG et des PME;

Or. en

Amendement 238
Ľubica Karvašová, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. réaffirme l'importance de l'article 349 du traité FUE pour continuer à soutenir le développement des régions ultrapériphériques qui font toujours partie des régions les plus pauvres de l'Union; souligne qu'elles disposent de nombreux atouts pour poursuivre le développement de secteurs clés tels que l'économie bleue, l'agriculture durable, les énergies renouvelables, les activités spatiales, la recherche ou l'écotourisme;

Or. en

Amendement 239
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne la nécessité de remédier aux disparités régionales en garantissant un droit effectif de rester sur le territoire, en prévenant le dépeuplement et en favorisant un développement inclusif grâce à l'accès aux services essentiels, à l'éducation, aux soins de santé, aux transports et à la connectivité numérique;

Or. en

Amendement 240
André Rougé, Rody Tolassy

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en place des avances sur recettes pour les fonds européens, accompagnées d'une garantie européenne, de manière à empêcher que des projets structurants ne meurent avant terme faute de moyens;

Or. fr

Amendement 241
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. reconnaît par ailleurs la nécessité de promouvoir la connectivité régionale en tant que condition facilitant la croissance endogène dans les régions, en particulier les régions frontalières, les îles et les régions ultrapériphériques;

Or. es

Amendement 242
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande un plan d'action extraordinaire pour garantir la fourniture de services essentiels dans toutes les régions, en veillant à ce que les zones rurales et sous-développées reçoivent les infrastructures nécessaires pour promouvoir un développement équilibré;

Or. en

Amendement 243
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne la nécessité d'allouer des ressources budgétaires suffisantes pour les régions éloignées et insulaires confrontées à des difficultés démographiques importantes pour la période de programmation après 2027;

Or. el

Amendement 244
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. rappelle que les programmes Interreg jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'intégration régionale et de la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins;

Or. en

Amendement 245
Sérgio Gonçalves, Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Nora Mebarek, Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

9 ter. souligne la nécessité d'une approche adaptée aux régions ultrapériphériques, telles que définies à l'article 349 du traité FUE, qui sont confrontées à des défis structurels uniques et cumulatifs en raison de leur éloignement, de la taille réduite de leur marché, de leur vulnérabilité au changement climatique et de leurs dépendances économiques; relève que ces contraintes permanentes, notamment la faible taille de l'économie nationale, l'éloignement du continent européen, la proximité des pays tiers, la double insularité pour la plupart d'entre elles, et la faible diversification du secteur productif entraînent des surcoûts et une baisse de compétitivité, rendant leur adaptation aux transitions verte et numérique particulièrement complexe et coûteuse;

Or. en

Amendement 246
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique plus efficace et plus axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition d'un modèle unique dans le contexte du nouveau cadre 2028-2034; dans ce contexte, invite la Commission européenne à prendre dûment en considération les spécificités des différents secteurs de dépenses et l'hétérogénéité des besoins des bénéficiaires finaux, en particulier dans les projets liés à la recherche et à la

dimension sociale;

Or. en

Amendement 247
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. met l'accent sur l'inversion de la tendance au dépeuplement des zones rurales et isolées, en offrant des possibilités et des incitations aux jeunes pour qu'ils y restent ou y retournent;

Or. en

Amendement 248
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;	10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***, notamment les régions situées à la frontière extérieure de l'Union et directement voisines de l'Ukraine, de la Biélorussie ou de la Russie, en modifiant la carte de l'intensité de l'aide publique,*** au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;

Or. pl

Amendement 249
Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;	10. ***souligne l'importance stratégique de régions frontalières extérieures fortes pour la sécurité et la résilience de l'Union;*** invite la Commission à soutenir les États membres et les régions***, en particulier les régions frontalières orientales,*** touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;

Or. en

Amendement 250
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par	10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par

les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;	les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations; ***souligne l'importance de réaliser une paix durable le plus rapidement possible;***

Or. en

Amendement 251
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations;	10. invite la Commission à soutenir les États membres et les régions touchés par la guerre d'agression ***brutale*** menée par la Russie contre l'Ukraine au moyen d'outils sur mesure dans le cadre de la politique de cohésion, ainsi qu'à les aider à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les fonds de la politique de cohésion, y compris Interreg, de manière flexible, pour contribuer à faire face aux conséquences socioéconomiques négatives de la guerre sur leurs populations ***et leurs territoires***;

Or. en

Amendement 252
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que les zones transfrontalières sont souvent confrontées

à des défis spécifiques, notamment les zones frontalières situées aux frontières extérieures de l'Union et limitrophes des pays agresseurs, et que les programmes de la CTE contribuent à relever ces défis en fournissant un financement et un soutien pour des projets et des initiatives communs; à cet égard, réitère son soutien au nouveau règlement BRIDGEforEU et souligne la nécessité d'augmenter le financement des programmes INTERREG au cours de la future période de financement;

Or. en

Amendement 253
Ľubica Karvašová, Elsi Katainen, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. relève la nécessité d'adapter la politique de cohésion à la nouvelle réalité géopolitique en développant une nouvelle approche à l'égard des régions limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et des pays candidats comme l'Ukraine et la Moldavie; souligne les difficultés des régions des États membres dépourvues de potentiel transfrontalier; demande des investissements significatifs dans ces régions, ainsi que dans les régions limitrophes des pays candidats, afin de renforcer les liens et de soutenir leur intégration dans l'Union;

Or. en

Amendement 254
Marcos Ros Sempere, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Raffaele Topo, Rosa Serrano Sierra, Matthias Ecke, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne la nécessité de créer un fonds d'urgence permanent de l'Union qui ne soit pas lié à la politique de cohésion pour faire face aux conséquences économiques, sociales et territoriales des catastrophes naturelles, en veillant à ce que la politique de cohésion ne soit pas utilisée à cette fin et à ce qu'elle puisse être pleinement utilisée en vue de la réalisation de ses objectifs premiers;

Or. en

Amendement 255
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission à renforcer les contrôles sur les fonds européens destinés à la coopération transfrontalière et territoriale entre les États membres et les pays tiers afin d'assurer le fonctionnement efficace et ordonné de la politique de cohésion;

Or. el

Amendement 256
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission à soutenir les RUP et adapter la politique de cohésion à leurs spécificités;

Or. fr

Amendement 257
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. met en exergue la valeur ajoutée de la coopération territoriale en général et de la coopération transfrontalière en particulier et se félicite du nouveau règlement relatif à BRIDGEforEU; souligne l'importance de projets transfrontaliers à petite échelle pour rapprocher les citoyens et favoriser l'innovation, le transfert de technologies, les solutions communes et les synergies; relève la nécessité d'une mise en œuvre efficace sur le terrain et invite la Commission européenne à encourager les États membres à soutenir activement les campagnes de sensibilisation dans les régions frontalières afin de maximiser les effets de la coopération transfrontalière;

Or. en

Amendement 258
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. demande un meilleur accès au financement pour permettre des investissements dans la transition énergétique locale, y compris l'efficacité énergétique, la distribution décentralisée de l'énergie et l'accent mis sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire durable;

Or. en

Amendement 259
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne la nécessité d'assurer l'intégration harmonieuse des futurs États membres afin de garantir le fonctionnement efficace et ordonné de la politique de cohésion pour la période de programmation après 2027;

Or. el

Amendement 260
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. souligne l'énorme potentiel des bâtiments vides et anciens lorsqu'ils sont rénovés de manière durable; fait remarquer la diminution de l'utilisation des ressources et la nécessité pour la politique de cohésion de soutenir une

rénovation efficace sur le plan énergétique afin d'économiser les ressources et de garantir le logement pour tous; note, dans ce contexte, la préservation et la transformation des bâtiments présentant un intérêt historique et socioéconomique pour renforcer également la cohésion, en particulier entre les villages et leurs habitants; demande la suppression des obstacles juridiques dans le paquet législatif actuel sur la cohésion qui sont des obstacles aux investissements dans l'augmentation du parc de logements publics, tels que l'article 7, paragraphe 5, du règlement (UE) 2021/1058;

Or. en

Amendement 261
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. rappelle l'importance d'une nette intégration des enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la politique de cohésion et souligne le rôle spécifique des femmes, notamment dans les régions isolées, car elles jouent un rôle essentiel dans la société civile et la croissance économique durable tout en connaissant des difficultés d'accès au marché du travail, en étant victimes d'écarts de rémunération par rapport aux hommes et en étant privées d'accès à des services publics tels que les soins de santé, les soins de santé mentale ou la garde des enfants; souligne le rôle des jeunes femmes en particulier dans les zones rurales ainsi que la tendance à la précarisation de leur rôle dans les sociétés

rurales;

Or. en

Amendement 262
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 sexies. attire l'attention sur le taux de chômage et le taux de chômage des jeunes, plus particulièrement dans plusieurs régions, zones rurales et États membres, et insiste donc sur la nécessité de garantir l'accès aux transports et à l'éducation, de même que l'inclusion des jeunes générations, en particulier issues de ménages à faible revenu;

Or. en

Amendement 263
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 septies. se félicite de l'accord interinstitutionnel conclu sur le règlement relatif à BRIDGEforEU qui fournira un cadre juridique au niveau de l'Union et libérera le potentiel économique des zones transfrontalières et soutiendra les communautés sur le terrain en renforçant la coopération transfrontalière via des projets communs de l'Union; à cet égard, demande un soutien plus ciblé et adapté aux zones frontalières au cours de la

nouvelle période de financement, avec des allocations réservées ou au moins 1 % d'un budget global de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 264
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;	11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; ***réaffirme que l'analyse d'impact territorial de toute législation de l'Union devrait être renforcée, de même que les aspects territoriaux des politiques sectorielles;*** insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions; ***souligne que les futurs élargissements de l'Union devraient être menés en évitant de faire peser une charge excessive sur la politique de cohésion, l'élargissement ne devant en aucun cas se faire au détriment de l'investissement dans les régions actuelles de l'Union;***

Or. en

Amendement 265
Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide en faveur d'une ***intégration*** plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;	11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide ***parallèlement*** en faveur d'une ***approche et d'une application encore*** plus forte ***du*** principe ***de «promotion de la cohésion», dans la mesure du possible,*** en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE ***et d'une évaluation plus approfondie de l'incidence de la législation à cet égard***; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;

Or. pl

Amendement 266
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe	11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales***; invite la Commission à publier des lignes directrices spécifiques pour la***

transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;	***mise en œuvre et le respect de ce principe dans toutes les politiques de l'Union***; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;

Or. en

Amendement 267
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;	11. rappelle le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion», en vertu duquel aucune action ne doit entraver le processus de convergence ni contribuer aux disparités régionales; plaide pour une intégration plus forte de ce principe en tant que principe transversal dans toutes les politiques de l'Union, ***en accordant une attention particulière à l'incidence des lois de l'Union sur la compétitivité des régions moins développées,*** afin qu'elles soutiennent les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale, tels que visés aux articles 3 et 174 du traité FUE; insiste sur le fait que la promotion de la cohésion devrait également être considérée comme un moyen de favoriser la solidarité et le soutien réciproque entre les États membres et leurs régions;

Or. en

Amendement 268
Marta Wcisło

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande l'établissement d'un cadre financier dans la politique de cohésion, qui inclurait des instruments d'aide aux régions frontalières à la frontière orientale de l'Union européenne dans les pays limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 269
Francesco Ventola, Denis Nesci, Antonella Sberna, Giuseppe Milazzo

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. appelle de ses vœux une plus grande prise en compte de la subsidiarité dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'Union, en veillant à ce que les autorités nationales et régionales conservent la flexibilité nécessaire pour adapter les solutions aux défis qui leur sont propres;

Or. en

Amendement 270
Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly, Sandro Gozi, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite la Commission et les États membres à poursuivre leurs efforts en matière de communication et de visibilité des avantages de la politique de cohésion; se félicite du lancement de la version multilingue de la plateforme Kohesio;

Or. en

Amendement 271
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. estime que le Comité européen des régions devrait être associé aux analyses d'impact territorial (AIT) et au test rural que doit réaliser la Commission lorsqu'elle élabore les nouveaux programmes pluriannuels de l'Union;

Or. en

Amendement 272
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. considère que les analyses d'impact territorial (AIT) constituent l'outil le plus efficace pour garantir que les politiques respectent le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» et n'exacerbent pas les disparités régionales;

Or. en

Amendement 273
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que la numérisation a souvent permis de répondre aux enjeux immédiats posés par la pandémie, en particulier pendant les périodes de confinement, dans les domaines des services publics, des achats en ligne, etc.; estime que la numérisation se poursuit à plein régime et dans des conditions de marché concurrentielles; demande à la Commission de suivre de près ces évolutions et de garantir le plein respect de l'acquis de l'Union, en particulier en ce qui concerne les droits sociaux et les droits fondamentaux du travail;

Or. en

Amendement 274
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne que les principaux concurrents de l'Union ont récemment mis en œuvre des politiques territorialisées à grande échelle et insiste sur la nécessité d'une approche territorialisée dans tous les instruments de financement pertinents, en particulier ceux qui renforcent la compétitivité industrielle de l'Union;

Or. en

Amendement 275
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. constate avec inquiétude la forte baisse, ces dernières années, du niveau adéquat de financement national des États membres en faveur de leurs régions les plus pauvres; rappelle qu'il importe de respecter la règle de l'Union en matière d'additionnalité; invite la Commission à veiller à ce que les autorités nationales tiennent dûment compte de la cohésion interne lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets des Fonds structurels et d'investissement;

Or. en

Amendement 276
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quinquies. invite la Commission européenne à explorer différentes options pour consolider les Fonds, y compris en réintégrant un Feader révisé dans les règlements portant dispositions communes;

Or. en